

03/2018

Mod: ASD/50

Production code: F-50 (DIAMOND)



Diamond
catering equipment

DECLARATION "CE" DE CONFORMITÉ

FRUCOSOL,
Polígono Industrial Tejerías Norte C/ Los Huertos Nº26
26500. CALAHORRA (La Rioja) ESPAÑA

DÉCLARE QUE LA CONCEPTION ET LA FABRICATION DE LA MACHINE:

Machine:PRESSE AGRUMES

Modèle:.....F-50/F-50 A / F-50 C /F-50 AC/ F-Compact/ Freezer/ Self-Service

Fabricant:FRUCOSOL

EST CONFORME AUX DISPOSITIONS ÉSUIVANTES :

- De la directive à propos des machines. 89/392/CE
- Des modifications de la directive:91/368/CEE, 93/68 CEE

-Directive CEM 2004/108/CE

Conformité de la directive impose la installation correcte du produit, le respect de spécifique.
notes d'installation et la documentation du produit. Cela a été testé sur des configurations spécifiques.
Les consignes de sécurité du manuel sont à considérer.

NORMES DE RÉFÉRENCES:

- Norme UNE-EN 292, d'avril 1993, sécurité des machines, concepts basiques, principes généraux pour la conception. Partie 1: terminologie basique, méthodologie.
- Norme UNE-EN 292, d'avril 1993, sécurité des machines, concepts basiques, principes généraux pour la conception. Partie 2. conditions générales.
- Equipement électrique des machines UNE 60204
- Normes UNE-EN 1050, sécurité des machines et évaluation des risques
- Normes UNE-EN 1088 sécurité des machines, dispositifs d'enclaves associés à la protection.
- Normes UNE-EN 1672. machine pour le processus alimentaire, concepts basiques, conditions d'hygiène.
- EN 60335-2-14/2006. Sécurité d'appareils électriques pour maison et semblable. Partie 2-14 : Exigences particulières pour les machines de cuisine.
- EN55014-1/2006. Compatibilité électromagnétique. Exigences pour appareils de la maison, outils électriques et appareil semblable. Partie 1: Émission. Standard de la famille du produit.
- EN 61000-3-2/2006. Compatibilité électromagnétique. Partie 3: Limites-Section 2: Limites pour émissions de courants harmoniques (le matériel est entré le courant < 16 A par phase.
- EN 61000-3-3/1995. Compatibilité électromagnétique. Partie 3: Limites- Section 3: Limitation de variations du voltage et tremblote dans les systèmes de la provision de voltage bas pour matériel avec courant estimé < 16 A.
- Directive Basse Tension 2014 / 35 / UE
- Directive Compatibilité Électromagnétique 2014 / 30 / UE
- ROHS 2011 / 65 / CE
- Directive sur les Déchets de Appareils Electriques et Electroniques 212 / 19 / UE

